

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombres de membres:

En exercice: 33

Présents : **26** Représentés : **7** 

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 10/07/2020

Date d'affichage : 10/07/2020

### de la commune de COGOLIN séance du LUNDI 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le vingt juillet à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE, maire.

PRESENTS: Audrey RONDINI-GILLI - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Christiane LARDAT - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - Jacki KLINGER - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Régine RINAUDO - Corinne VERNEUIL - Florian VYERS - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD -

POUVOIRS: Liliane LOURADOUR à Patricia PENCHENAT / Elisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADE / Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Patricia PENCHENAT / Isabelle BRUSSAT à Jacki KLINGER / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Bernadette BOUCQUEY à Kathia PIETTE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune de Cogolin.

Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation. Il sera à ce titre, pour la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

Il est proposé au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

N° 2020/048 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le 2 4 JUIL 2020

ID : 083-218300424-20200720-DCM2020\_048-DE

#### CM du 20/07/2020

## <u>N° 2020/048</u> DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de désigner à cette fonction Monsieur Jacki KLINGER.

Vu la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, l'article L2121-21.

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne,

Considérant que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

A L'UNANIMITE DE NE PAS PROCEDER au scrutin secret de ces nominations, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales.

A LA MAJORITE - 25 POUR - 7 ABSTENTIONS (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

**DE DESIGNER** Monsieur Jacki KLINGER, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune.

Monsieur Jacki KLINGER ne participe pas au vote.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

rc Étienne LANSADE